

Du social au fonctionnement : quel sens pour l'évaluation des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux?

Martine Guénette, Ph.D.(c), Professeure, École de travail social, Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue
martine.guenette2@uqat.ca

Isabelle Chouinard, Ph.D., Professeure, École de travail social, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
isabelle.chouinard3@uqat.ca

RÉSUMÉ :

Le travail social est traditionnellement polarisé entre des interventions axées sur l'individu et sur le social (Breton, 2002). Si les travaux de Marie Richmond et de Jane Addams ont grandement contribué au développement de la profession au Québec, ils ont également alimenté cette tension qui perdure, mais qui a permis de faire naître une riche diversité de pratiques. Dans le contexte précédant sa professionnalisation, le travail social visait l'adaptation sociale des individus. Puis, afin de rompre avec ses fondements vocationnels, un discours sur l'expertise et la spécificité de la pratique des travailleurs sociaux et travailleuses sociales (TS) autour du service social familial (Mayer et Groulx, 1987) a été adopté. En 2002, l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) faisait de l'évaluation psychosociale l'acte professionnel spécifique aux TS, laquelle a été remplacée par l'évaluation du fonctionnement social (ÉFS) en 2009 (OTSTCFQ, 2022). Que signifient ces changements sémantiques? Certains estiment que, loin d'être anodines, ces modifications au registre discursif viennent résolument inscrire la profession du travail social dans une perspective fonctionnaliste (Harper et Dorvil, 2013; Parazelli, 2015). Les auteurs du document Vers une vision partagée pour l'enseignement de l'évaluation du fonctionnement social (OTSTCFQ, 2022) mettent plutôt en lumière la perspective herméneutique de la notion de fonctionnement social. Malgré ces différentes visions, la sémantique entourant l'ÉFS porte à réfléchir au rôle des TS et à leurs objets d'intervention. Assistons-nous au retour de la tension classique entre un travail social intégrateur et un travail social transformateur des structures à l'origine des problématiques sociales? Cet article propose une analyse critique de l'ÉFS à partir des concepts d'évaluation et de fonctionnement social qui lui sont sous-jacents. Il sera alors possible de situer l'ÉFS dans des enjeux sémantiques et épistémologiques ayant des impacts sur les populations et sur le mandat de la profession.

29

MOTS-CLÉS :

Évaluation du fonctionnement social, travail social, discours, rôle des TS

INTRODUCTION

Influencé par les nombreuses réformes et changements sociaux ayant jalonné son développement, le travail social québécois n'a cessé de se transformer au fil du temps. Bien qu'ils évoquent une perspective de changement, ses fondements, selon qu'ils s'appuient sur les travaux de Richmond

ou de Addams, nourrissent une tension entre un travail social perçu comme intégrateur et un autre qui se veut transformateur des structures (Chouinard, 2016). Cette différence de visée n'est pas sans influencer le rôle des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux (TS). Elle se retrouve notamment enchâssée dans les différentes appellations qu'a pris l'objet d'évaluation du travail social québécois au cours de son évolution. Initialement associée au discours religieux de la mission et de la vocation (Rousseau, 1978), l'intervention en travail social visait, à l'origine, l'adaptation sociale des individus. L'acte évaluatif en travail social est ensuite passé à l'appellation d'évaluation psychosociale en 2002 (Groulx, 2007), puis à celle d'évaluation du fonctionnement social (ÉFS) depuis 2009 (OTSTCFQ, 2011). En apparence anodin, le changement sémantique dans le discours sur la pratique des TS renvoie pourtant à des univers de sens mettant en scène des valeurs, des théories et une idéologie promulguées par la profession à ces moments précis. D'un point de vue épistémologique, ces univers sémantiques soulèvent des enjeux qu'il importe de saisir pour mieux en situer les effets sur cette profession.

D'ailleurs, l'adoption de la notion d'ÉFS pour nommer l'acte évaluatif des TS occasionne des réactions mitigées. Alors que certains dénoncent sa tendance à l'individualisation des problèmes sociaux et à la responsabilisation des individus face aux normes sociales (Molgat, 2007; Parazelli, 2015), d'autres estiment qu'elle permet d'agir sur les structures sociales, sources d'iniquités et d'oppressions (OTSTCFQ, 2022). Que signifie en réalité l'ÉFS et qu'évoque-t-elle pour le travail social? Quelles sont ses implications pour les TS et pour les populations évaluées? Cet article propose une analyse critique des concepts à la base de l'ÉFS. Pour nourrir cette réflexion, une recherche documentaire non systématique a permis de dresser un bref historique ayant mené au passage du concept d'adaptation sociale à celui d'évaluation psychosociale, puis d'ÉFS, pour désigner l'objet d'intervention des TS (Alary, 2009). L'analyse sémantique de ces discours permet ensuite de bien saisir la portée épistémologique des concepts d'évaluation et de fonctionnement social. La discussion propose quelques pistes de réflexion sur l'incidence de l'ÉFS sur le rôle des TS et sur leurs objets d'intervention. La conclusion rappelle enfin le fondement transformationniste du travail social qui permet de soutenir les populations marginalisées et opprimées.

1. Du concept d'adaptation sociale à celui de fonctionnement social : quelques repères historiques

Bien que le travail social au Québec soit relativement récent, il n'en demeure pas moins que son acte professionnel distinctif s'est modifié à travers le temps, tant dans sa pratique que dans le choix des termes le définissant. Déjà en 1978, Rousseau mentionnait qu'il fallait s'intéresser à ce discours professionnel, puisqu'il permet d'analyser les changements idéologiques véhiculés au sein de la profession. Cette première section s'y attarde donc en présentant une brève rétrospective des changements sémantiques ayant jalonné son histoire et conduit à l'utilisation de l'ÉFS. Cette évolution est divisée en trois périodes distinctes, soit celles marquant les passages de l'adaptation sociale au bien-être social, à l'évaluation psychosociale et à l'ÉFS.

1.1 De l'adaptation sociale au bien-être social : la rapide évolution de l'acte évaluatif des TS

Au Québec, la tradition du *casework* de Richmond, où le processus d'intervention est structuré en étapes d'une enquête rationnelle, fut le principal fondement du corpus des savoirs enseignés dans les écoles de service social de 1950 à 1960 (Groulx, 2007). Repris dans un contexte de gestion des services sociaux par les communautés religieuses, il a visé le redressement moral des classes ouvrières et a contribué à l'émergence d'un travail social d'abord individuel (Deslauriers et

Hurtubise, 2005), religieux et vocationnel, dont l'objectif était l'adaptation sociale des individus, reposant sur leur capacité à trouver un équilibre entre la satisfaction de besoins personnels et les exigences de leur milieu (Alary, 2009). Pour ce faire, les TS devaient prendre en compte leur capacité d'autodétermination et d'autosuffisance, ainsi que leur conformité aux mœurs, valeurs et coutumes (Alary, 2009).

En 1955, une première rupture sémantique se fait à travers la laïcisation du discours professionnel (Mayer et Groulx, 1987). Les TS œuvrant au Québec délaissent progressivement les fondements religieux au profit de ceux des sciences sociales (Rousseau, 1978), estimés plus rationnels et scientifiques que le diagnostic social et le *casework* de Richmond, qui demeurent « des modèles de pratique descriptifs, mais non explicatifs » (Payne, 2005, dans Deslauriers et Hurtubise, 2005, p. 10). Un discours professionnel, soutenu par les institutions universitaires et axé sur l'expertise et la spécialisation, se substitue alors au discours religieux et vocationnel, ce qui modifie la conception des problèmes sociaux, dorénavant moins considérés selon une perspective d'ordre moral (Mayer et Groulx, 1987).

À cette même période, Boehm propose de remplacer le concept d'adaptation par celui de fonctionnement social qui a pour but « de développer et d'appliquer les méthodes et les processus qui rendent des individus et des familles capables d'atteindre leur potentiel optimum de fonctionnement social » (Boehm, 1959, dans Rousseau, 1978, p. 182). Celui-ci désigne les « actes considérés comme essentiels pour remplir les rôles multiples que chaque individu est appelé à accomplir à titre de membre d'un groupe social » (Boehm, 1960, dans Alary, 2009, p. 46). Si le concept gagne en popularité, il n'est pas estimé suffisamment représentatif de la pratique du travail social québécois, d'autant qu'à cette époque, celle-ci est surtout associée à la gestion des prestations sociales octroyées par les services sociaux (Mayer et Groulx, 1987).

31

La Révolution tranquille marque le début de la professionnalisation de la discipline et d'un effort de définition de l'acte professionnel spécifique aux TS. Ceci s'amorce avec la création de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec en 1960 (Rousseau, 1978) qui vient confirmer l'autonomisation du travail social face au clergé et fait du terme travailleur social un titre réservé (Rousseau, 1978). Les TS se dotent alors de structures et d'un discours mettant en valeur la spécificité de leur pratique (Mayer et Groulx, 1987) et font du service social familial l'objet de leur intervention (Mayer et Groulx, 1987).

Parallèlement, la mise en place des Centres de services sociaux met davantage en lumière le rôle des TS au cœur des institutions publiques en les qualifiant d'experts de la relation d'aide (Mayer, 2002). Découlant des recommandations de la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (CESBES), la composante sociale de cette profession est mise en valeur avec l'utilisation de la notion de développement social (Mayer et Groulx, 1987). Les travaux de la CESBES conduisent à « une nouvelle culture des problèmes sociaux » ne pouvant plus être abordés « comme des problèmes individuels ni résolus exclusivement au niveau de la famille et de la communauté locale » (Gaumer, 2006, p. 26).

En parallèle, des initiatives d'animation sociale locales et populaires visant à conscientiser la population aux structures sociales inéquitables sont observées (Rousseau, 1978). Une partie des TS modulent alors leurs pratiques pour s'éloigner des méthodes d'intervention estimées trop individuelles, et revendiquent un nouveau mode de distribution des richesses, une participation citoyenne accrue et un accès universel à la santé, à l'éducation et aux loisirs (Rousseau, 1978). C'est pour mettre davantage en valeur leur rôle d'agents de changement social que plusieurs TS québécois s'orientent vers un travail social plus structurel et communautaire (Larivière, 2012).

C'est également à cette époque que l'Office des professions du Québec (OPQ) est créé et que la loi-cadre dont découle le *Code des professions* entre en vigueur, en 1973. L'OPQ a pour mandat de baliser les professions afin d'éviter les préjudices à la population recourant aux services publics. La Corporation devient l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) et est assujettie à la surveillance de l'OPQ (Mayer et Groulx, 1987). Cette instance reconnaît les TS comme les spécialistes du bien-être social (Mayer et Groulx, 1987).

Riche en transformations, cette période marque plusieurs ruptures sémantiques quant à la finalité du travail social. Passant de l'adaptation sociale à l'intervention sociale familiale en 1960, puis au bien-être social en 1973, pour finalement inclure les structures sociales comme objets d'intervention chez une catégorie de TS, le champ de pratique du travail social québécois s'élargit au cours de ces décennies. Bien que le concept de fonctionnement social soit évoqué en 1958, il n'est, à cette époque, pas désigné pour représenter la pratique.

1.2 L'évaluation psychosociale : une prédominance de la composante individuelle

Sous des impératifs de rationalisation des services, différentes réformes s'enchaînent des années 1980 à 2000 dans le réseau public de la santé et des services sociaux (RSSS), ce qui amène, selon certains, les TS à perdre de leur autonomie professionnelle (Larivière, 2012) et transforme leurs pratiques. Au fil des restructurations du RSSS s'instaure une gestion de type *top down* dans la planification et l'application des services sociaux (Mayer et Groulx, 1987), s'éloignant de l'idée de départ qui visait à créer des ressources par et pour les communautés dans lesquelles les établissements étaient implantés. S'apparentant à ce qui deviendra le *planning social*, les problématiques sociales à résoudre et les moyens pour le faire sont déterminés par l'État, les TS étant, au fil des années, relégués au rang d'exécutants (Larivière, 2012). Cette succession de réformes institutionnalise et standardise peu à peu le travail social qui se réalise dans les institutions publiques, affectant sa visée de transformation sociale (Groulx, 2007). Au sein du RSSS, on assiste alors à l'émergence d'un travail social de plus en plus spécialisé, axé sur une perspective individualisante, curative et activante¹, au détriment d'approches préventives et structurelles qui relèvent davantage des organisations communautaires (Larivière, 2012) et de l'organisation communautaire en centre local de services communautaires (CLSC).

Dans la foulée de ces changements, la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé* (loi 90) est adoptée en 2002. Celle-ci définit ainsi les activités professionnelles des TS :

fournir des services sociaux aux personnes, aux familles et aux collectivités, dans le but de favoriser, notamment par l'évaluation psychosociale et par l'intervention sociale, selon une approche centrée sur l'interaction avec l'environnement, leur développement social ainsi que l'amélioration ou la restauration de leur fonctionnement social (OPTSQ, 2002, p.15).

En cohérence avec cette orientation, l'acte des TS devient l'évaluation psychosociale. L'ajout de la composante « psycho » devant le concept de social participe à consolider le mode d'intervention individuelle dans le RSSS et dirige, sémantiquement parlant, l'attention du travail social vers des aspects relevant de la psychologie de l'utilisateur : ses pensées, ses émotions, ses comportements. En même temps, la sollicitation d'une dimension psychologique évoque un certain humanisme des interventions des TS.

1 Cette notion renvoie à une logique guidant l'intervention à partir de laquelle les personnes usagères des services sont fortement incitées à mettre en œuvre des actions, en mobilisant pour ce faire leurs propres ressources, ainsi que celles de leur environnement. En ce sens, l'intervention sociale vise moins à interpeller les dispositifs d'aide publique et à les mettre à la disposition des personnes usagères qu'à rendre ces dernières aptes à se mobiliser et à y avoir recours de manière autonome en cas de difficultés (Chouinard, 2016).

Plus précisément, l'évaluation psychosociale se veut une « activité planifiée, structurée et continue selon laquelle le travailleur social observe, recueille, analyse et reformule les données significatives objectives et subjectives de la situation et des besoins psychosociaux de la personne qui requiert des services » (OPTSQ, 2007, p. 46). Cette activité exclut l'intervention sociale collective, pour laquelle les TS réalisent plutôt une étude de milieu (OPTSQ, 2007). Cette période vient raviver la tension entre les TS ayant pour objet d'intervention l'individu et ceux s'intéressant aux structures sociales.

1.3 L'ÉFS au cœur de la pratique des TS

En 2009, l'OPTSQ inclut les thérapeutes conjugaux et familiaux au sein de son organisation et devient l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). Parallèlement, la nécessité perçue par l'État de mieux baliser et départager le champ d'exercice des professions œuvrant en relation d'aide et en santé mentale conduit l'OPQ à déterminer des actes réservés à chacune des professions représentées. Le *Code des professions du Québec* est de nouveau modifié en 2009 par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* (projet de loi 21). Les activités professionnelles des TS sont alors désignées ainsi :

évaluer le fonctionnement social, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre ainsi que soutenir et rétablir le fonctionnement social de la personne en réciprocité avec son milieu dans le but de favoriser le développement optimal de l'être humain en interaction avec son environnement (OPQ, 2012, p. 25).

L'évaluation psychosociale est dès lors remplacée par l'ÉFS (OTSTCFQ, 2011)². Dans cette nouvelle définition, le terme social, définissant auparavant le développement attendu de l'individu, a été retiré au profit du mot optimal, ce qui rappelle la définition du fonctionnement social proposée par Boehm.

Pour comprendre ces changements et bien encadrer les pratiques d'évaluation qui en découlent, l'OTSTCFQ publie en 2011 un cadre de référence qui précise que « l'évaluation effectuée par le TS demeure la même : prendre en considération les interactions et la relation de réciprocité entre la personne et son environnement » (OTSTCFQ, 2011, p. 5). L'ÉFS ne demeure prescrite que pour les modes d'intervention individuelle, conjugale et familiale (OTSTCFQ, 2011, p. 6) jusqu'en 2012, puis l'OTSTCFQ élargit cet acte évaluatif à l'intervention sociale de groupe et collective. En réalisant cette évaluation, les TS doivent intégrer « une réflexion critique des aspects sociaux qui influencent les situations et les problèmes vécus par la personne » (OTSTCFQ, 2011, p. 8) en prenant en compte les différents contextes d'oppressions et d'injustices sociales qu'elle a subis.

Un demi-siècle après la proposition de Boehm, la profession de TS (ré)insère le concept de fonctionnement social au cœur de son discours. Selon certains, cette longue hésitation peut être attribuable aux critiques de ce concept quant à ses racines fonctionnalistes (Harper et Dorvil, 2013; Molgat, 2007; Parazelli, 2015), auxquelles plusieurs ne souhaitent pas être associés. Que signifie, du point de vue des fondements d'une profession, le recours à un discours sur l'ÉFS pour désigner la pratique de ses professionnels?

2 Bien que l'ÉFS remplace l'évaluation psychosociale, cette dernière appellation reste tout de même utilisée dans le cadre des évaluations pour la mise en œuvre d'un régime de protection des majeurs, d'une demande d'expertise en matière de garde légale ainsi que dans le cas d'un processus d'adoption. Ceci s'explique par le fait que l'évaluation psychosociale qui doit être pratiquée dans ces trois contextes d'intervention figure dans le Code civil, lequel n'a pas été modifié pour inclure le concept d'ÉFS depuis les changements législatifs du projet de loi 21.

2. Aux fondements du fonctionnement social

Comme ce bref historique permet de le constater, le concept de fonctionnement social est présent dans le discours de la profession québécoise du travail social depuis 1958. Si un discours renvoie à tout un univers de significations véhiculées et partagées par un collectif (Demazière et Dubar, 2004), que signifie alors, pour une profession dont la plupart des acteurs se revendiquent agents de changement social, l'inscription d'un tel concept au sein de leur registre discursif? Le choix de termes spécifiques, d'un point de vue linguistique, mais également social, n'est jamais neutre (Demazière et Dubar, 2004). Un discours porte en effet une charge sémantique et épistémologique reflétant une conception d'une réalité sociohistoriquement située (Demazière et Dubar, 2004). S'inscrivant dans la perspective de l'École française d'analyse du discours et s'appuyant sur la définition de Foucault (1969), la conception du discours dépasse la question du langage pour inclure l'« ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l'espace et qui ont défini, à une époque donnée et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d'exercice de la fonction énonciative » (p. 153). Ainsi compris, tout discours comporte une dimension sociale, politique et historique (Bensebia, 2013) et reflète des formes discursives sinon institutionnalisées, du moins « ritualisées », qui sont porteuses de sens, restent régies par des règles implicites obéissant à des modes de fonctionnement similaires et délimitent une identité (Maingueneau, 1984). Analyser un discours signifie donc s'intéresser aux énoncés, mais aussi aux conditions de leur production.

Relativement au discours entourant l'ÉFS, il importe de souligner qu'au cœur de ce dernier se retrouve d'abord la notion d'évaluation, suivie du concept de fonctionnement. Bien que l'OTSTCFQ tente de s'en dissocier dans les nouveaux documents publiés concernant l'ÉFS, il s'avère que les termes utilisés pour décrire l'acte évaluatif des TS s'inscrivent le plus souvent dans des paradigmes fonctionnalistes et interactionnistes, laissant moins d'espace pour des perspectives critiques et transformationnistes du social.

2.1 À propos de l'évaluation

Le recours au concept d'évaluation par plusieurs professions relationnelles, dont le travail social, est remis en question par certains auteurs. L'ÉFS en travail social repose, à la base, sur une activité d'évaluation, qui, considérée plus largement, reflète une tendance générale des politiques, institutions et collectifs depuis les années 2000 (Artois, 2016), laquelle subit les injonctions d'impératifs économiques et cherche à mesurer la valeur des biens et des services, qu'ils soient sociaux, humains, professionnels (Bureau et Marchal, 2005). Le terme d'évaluation s'est répandu au point de faire office de nouveau narratif dans l'intervention sociale (Artois, 2016) et de s'inscrire au cœur des discours et des activités de la vie sociale (Bureau et Marchal, 2005).

Les origines étymologiques du mot *évaluation*, du nom d'action *évaluer*, renvoient à l'« action d'estimer ou de déterminer la valeur de » (Artois, 2016). L'évaluation s'associe donc intrinsèquement à l'idée d'une « mesure » qui implique la conception d'une norme ou d'un idéal de référence permettant de comparer, d'estimer, de jauger cette valeur. Cette nécessaire norme soulève déjà des enjeux pour une profession comme le travail social, fondée sur une dimension relationnelle. En tant que construit social (Bureau et Marchal, 2005), l'évaluation, par son sens étymologique, ne peut faire autrement que de mettre en scène des rapports de force entre les évaluateurs et les évalués. Les premiers hiérarchisent des valeurs, maîtrisent la norme à laquelle se référer, tandis que les seconds doivent s'appropriier les règles imposées (Artois, 2016) et faire de la norme un projet intime, sans toutefois participer à son élaboration. Parce qu'elle renvoie à

« une régularité qui enferme une injonction à faire ou à ne pas faire, [la norme] contraint au sens étymologique du terme (*constringere* signifie en latin serrer), elle resserre le champ des possibles » (Praison, 2014, p. 83). Évaluer met donc en œuvre tout un processus de contrôle (Artois, 2016).

Plus largement, l'adoption d'un discours professionnel faisant de l'ÉFS le cœur de la pratique des TS s'inscrit dans le même sens que les injonctions d'évaluation des contributions professionnelles au sein du RSCS. Dans ce contexte, leurs interventions peuvent plus aisément être mesurées par les institutions publiques, même si le travail social se désinscrit de la sorte d'un registre d'accompagnement d'usagers aux prises avec des situations sociales opprimentes (Chouinard, 2016). Sur le plan sémantique, faire de l'évaluation l'une des pratiques centrales de l'intervention sociale des TS (sur)valorise une posture professionnelle de l'expertise, que seuls ces derniers possèdent et sont en mesure de produire, et relègue l'usager en périphérie des interventions dont il est l'objet, perdant ainsi une partie de son pouvoir d'autodétermination. Dans le cours de l'intervention en travail social relevant d'un processus interactif entre deux acteurs adhérant à des définitions sociales partagées, le TS se trouve à l'avant-scène : il maîtrise la norme, connaît la règle, contrôle le processus, tandis que l'usager est relégué derrière l'objet de l'intervention du TS : son problème (Chouinard, 2022). Cette relation ne peut qu'être inégale : un intervenant et... un intervenu (Couturier, 2004).

2.2 Fonctionnement social et fonctionnalisme

Le concept de fonctionnement tire ses racines de deux mots latins : *functio*, qui désigne l'accomplissement, et *fungi*, signifiant s'acquitter de (Tremblay, 2002). Dans son ensemble, il est composé du terme *fonction*, qui est défini comme « activité ou rôle spécifique d'un organe ou d'un système dans un ensemble », et de *ement*, qui indique une action et un résultat (Bloch et al., 1997, p. 498).

Instinctivement, les chercheurs en sciences sociales associent ce concept au paradigme fonctionnaliste développé, entre autres, par Durkheim et Merton (Tyrer, 1993). Selon ce dernier, le fonctionnement social d'un individu correspond à sa capacité à répondre aux attentes et normes sociales qui lui sont prescrites à travers ses rôles sociaux (Dorvil et Mayer, 2011). Il suppose donc la capacité d'interaction interpersonnelle d'un individu dans un contexte social donné afin de saisir les différents rôles sociaux qu'il joue et de considérer leur adéquation aux normes et attentes sociales qui les encadrent (Tremblay, 2002). Afin de l'évaluer, les TS doivent tenir compte des actions essentielles à chaque usager pour assumer ses rôles sociaux (Tremblay, 2002), ce qui implique de « diriger son activité à la fois sur la capacité d'interactions efficaces des individus et des groupes et sur les ressources sociales du point de vue de ce qu'elles apportent à un fonctionnement social efficace » (Boehm, 1960, dans Alary, 2009, p. 43). Si elle concerne les interactions de l'individu, l'approche vise avant tout l'intégration sociale; les ressources sociales à évaluer le sont dans une perspective de soutenir l'individu afin de rétablir ce qui est conçu comme son fonctionnement social « optimal », tel qu'il est possible de l'observer dans le *Guide explicatif de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines* publié par l'OPQ en 2012. Bien que les ressources et les structures puissent être reconnues comme inéquitables et oppressantes pour certains groupes, il demeure que, dans ce registre, l'action des TS ne concerne pas une quelconque transformation des structures. Elle est plutôt dirigée vers la sollicitation de ressources pouvant aider la résolution des difficultés identifiées sur le plan du fonctionnement social et l'intégration des individus aux structures existantes.

Le concept de fonctionnement social en travail social s'est d'ailleurs, dès le début, inscrit dans une perspective normative, soit dans 66 % des articles publiés entre les années 1956 et 1966 qui ont été étudiés par Alary (2009). Vu ce lien étroit avec des racines fonctionnalistes, la désignation de l'ÉFS comme acte évaluatif spécifique aux TS est aujourd'hui encore critiquée par certains. Parazelli (2015) indique à ce propos que « le choix de la formulation induit une perspective psychosociologique fonctionnaliste intégrée à une approche écologique du développement » (p. 27).

2.3 Fonctionnement social et interactionnisme symbolique

Meier (1965), pour sa part, a tenté de défendre la thèse selon laquelle le concept de fonctionnement social relevait du paradigme interactionniste symbolique, bien que celui-ci soit davantage associé au champ de la psychologie sociale (Laroussinie et Portocallis, 2017). Dans cette perspective, l'interaction et la communication constituent les éléments centraux permettant de définir l'identité des individus et l'ordre social (*ibid.*). Comme une personne construit son identité à partir du regard qu'elle porte sur elle-même à travers ses rôles sociaux ainsi que d'après le sens que les autres leur attribuent, son fonctionnement social dépend donc des attentes et normes sociales, mais également du sens et de l'importance qu'elle leur octroie (Laroussinie et Portocallis, 2017). De la sorte, « les actions des individus ne sont pas déterminées par des facteurs structurels ou organisationnels, mais plutôt par des éléments des situations dans lesquelles ils se trouvent » (Blumer, 1967, p. 146).

Réfléchi ainsi, l'ÉFS met en lumière la façon dont les individus donnent un sens à leur situation, construisent leur identité et changent la société (Alary, 2009). Pour la réaliser, il ne suffit plus aux TS « d'analyser les déterminants du fonctionnement social, mais plutôt ses conséquences » (Alary, 2009, p. 48). La visée de l'intervention est alors différente, puisqu'il ne s'agit plus d'atteindre un fonctionnement social optimal, tel que recherché dans une perspective fonctionnaliste, mais de comprendre la façon dont « certains modes de fonctionnement peuvent être contreproductifs, car ils font obstacle à la croissance personnelle et au changement social » (Alary, 2009). Dans le document *Vers une vision partagée pour l'enseignement de l'évaluation du fonctionnement social* (2022)³, l'ÉFS y est vue, entre autres, comme « un vécu singulier, configuré à partir de l'histoire sociale dans les conditions de vie objectives. Le TS évalue dans quelle mesure le fonctionnement social correspond aux besoins, désirs, aspirations, etc., des personnes » (p. 17). Bien qu'on tente de donner une place à l'environnement et à la posture critique du TS dans cette définition du fonctionnement social, il demeure que ce dernier :

renvoie aux interactions et aux interinfluences entre les moyens et les aspirations d'une personne pour assurer son bien-être, réaliser ses activités quotidiennes et ses rôles sociaux, pour satisfaire ses besoins avec les attentes, les ressources, les opportunités et les obstacles de son environnement (OTSTCFQ, 2023, p. 13).

Cette définition semble donc s'ancrer dans une perspective interactionniste, mais moins dans les perspectives à composantes sociales, comme le structuralisme, le conflit social ou même la dialectique qui remettraient davantage en question l'ordre social établi tout en ayant un potentiel transformationniste à plus grande échelle.

Cette vision du fonctionnement social s'écarte néanmoins du fonctionnalisme « pur » en y intégrant, d'une part, une forme d'humanisme à partir duquel les TS accordent une importance aux besoins, désirs et vécu des individus et, d'autre part, des éléments qui permettent de situer

3 Il est à noter que ce document est issu d'une collaboration entre l'OTSTCFQ et huit représentants d'Écoles de travail social du Québec.

le fonctionnement dans un cadre plus large : l'histoire sociale des individus, laquelle est toujours située dans des contextes, des situations et des ordres sociaux. Il demeure cependant que, selon une perspective interactionniste, la structure sociale est rarement objet de débat. Si, pour Goffman par exemple, les interactions constituent une forme d'ordre, au sens où elles obéissent à des régulations et imposent aux individus un certain nombre de contraintes, il demeure que l'intervention ne se situe pas d'emblée à ce niveau. On s'intéresse d'abord au maintien ou à la construction d'une signification partagée des rôles sociaux (Blumer, 1967) ou encore à comprendre la « structure » de significations propre à un individu et qui lui permet de décoder les divers environnements symboliques au sein desquels il évolue. Les structures pouvant être source d'inégalités ne constituent donc pas la cible d'intervention principale de l'interactionnisme symbolique, bien que leurs effets sur les individus soient considérés et qu'elles soient tout de même prises en compte par certains auteurs. L'objet « société » du travail social n'est donc pas, sémantiquement parlant, mis d'office de l'avant dans l'utilisation du concept de fonctionnement social en vertu de ce paradigme.

Les assises théoriques de l'ÉFS ainsi posées, il est possible de mettre en lumière deux significations prédominantes pour le travail social : une perspective fonctionnaliste permettant l'identification de l'écart à la norme sociale à la source des difficultés d'un individu et une perspective interactionniste symbolique s'intéressant essentiellement au sens des interactions sociales, que celui-ci soit attribué par l'individu lui-même, selon l'interprétation qu'il en fait, ou imposé par son environnement. Dans les deux cas, l'espace pour un travail social allant dans le sens d'une collectivisation du vécu d'individus opprimés, victimes d'inégalités, d'une remise en question des structures sociales, sources d'injustices, et d'une action transformationniste est peu présent. De ces deux points de vue, le concept de fonctionnement social demeure campé, sémantiquement et épistémologiquement parlant, sur l'objet clé de l'intervention en travail social : l'individu en interaction avec son environnement. L'environnement dont il est ici question reste cependant plus près de la tradition de Richmond, où le changement visé est d'abord celui de l'utilisateur dans l'accomplissement de ses rôles sociaux ou dans la restauration de liens sociaux ayant un sens positif pour lui. Si les impacts des structures sociales sur l'individu sont cernés par les TS, ces deux paradigmes de l'ÉFS n'incitent pas d'office à une action transformationniste sur ces dernières.

3. L'ÉFS dans la pratique du travail social québécois : quelle conception de la profession?

En dépit de ces constats, différents documents publiés par l'OTSTCFQ précisent que l'ÉFS ne constitue pas un acte professionnel normatif. Le document *Vers une vision partagée pour l'enseignement de l'évaluation du fonctionnement social* (OTSTCFQ, 2022) situe le concept de fonctionnement social d'abord dans une vision anti-oppressive de la pratique du travail social (p. 4) pour ensuite le définir sous une perspective interactionniste, sans pour autant nommer clairement cette orientation épistémologique. Comme la signification sous-tendant cette orientation n'est pas formellement identifiée, un flou conceptuel persiste et risque de faire reposer l'interprétation de l'ÉFS sur les TS de manière individuelle. Actuellement, il appert que l'ÉFS est surtout définie par ce qu'elle n'est pas, ce qui rend plus difficilement accessibles aux TS les implications quant à sa pratique concrète, alimentant dès lors les dérives possibles vers des évaluations où les TS endossent une posture d'expertise (Masson, 2012).

Il est permis de croire que cet angle mort conceptuel est exacerbé par le contexte organisationnel du RSSS. Les réformes successives mettant toujours plus en avant les principes de la Nouvelle gestion publique (NGP), le déploiement de plusieurs outils d'évaluation standardisés répondant d'abord à des impératifs de gestion, plutôt que d'intervention, constituent un terreau propice à

l'expansion d'une conception normative et intégrative de l'ÉFS. Notamment, la question des outils d'aide à la décision, dont l'utilisation par les professionnels est la plupart du temps obligatoire, fait en sorte de situer la mesure de l'ÉFS dans le cadre de préoccupations institutionnelles en matière d'offre de services sociaux, plutôt que dans une visée de transformation des structures sociales. L'espace de construction de l'opinion professionnelle à la lumière de l'ensemble des possibles que permet le travail social s'en trouve réduit à des normes institutionnellement instruites, d'autant que la surutilisation de ces outils entraîne le développement d'une grammaire institutionnelle chez les professionnels des établissements du RSSS (Chouinard, 2022). Celle-ci évoque le sens institutionnel de termes communs aux professionnels, par exemple *intervention, traitement, problème, ressources, évaluation*, etc. et témoigne avant tout de leur allégeance institutionnelle plutôt que de leur appartenance professionnelle (Chouinard, 2022). Dans un tel contexte, il devient difficile « de faire contrepoids à la médicalisation des problèmes sociaux et à la psychologisation de l'intervention sociale » (OTSTCFQ, 2023, p. 10). Pour les TS, le risque de s'éloigner de ce mandat de transformation sociale s'en trouve exacerbé, la NGP les conduisant « à perdre de vue leur rôle politique dans la promotion de l'inclusion sociale, de la citoyenneté et de la justice sociale » (Dallaire, 2012, p. 13). Nonobstant la créativité et la bonne volonté des TS, ce contexte organisationnel tend à soutenir une vision fonctionnaliste de l'ÉFS et une culture de l'expertise.

CONCLUSION

Le discours définissant une profession et ses pratiques découle d'une idéologie ayant pour but de « réduire les ambiguïtés et les incompatibilités inhérentes à la pratique et assure ainsi à ses émetteurs le contrôle du champ d'exercice de la profession » (Rousseau, 1978, p. 172). Ayant une fonction de sélection et de totalisation (Rousseau, 1978), un discours est porteur de sens. À la lumière de ce qui précède, il est possible de concevoir que l'ÉFS demeure inscrite dans des paradigmes qui, épistémologiquement parlant, ne sollicitent pas d'emblée le mandat transformationniste du travail social. Cette situation fait en sorte que certains TS se revendiquant des théories critiques ou structuralistes, ou encore faisant partie d'organismes communautaires ayant pour mission de lutter contre des structures sociales sources d'inégalités, d'oppressions et d'injustices, peuvent avoir plus de difficulté à se retrouver dans les orientations actuelles de l'OTSTCFQ.

Si les pratiques et les discours professionnels sont intimement liés, comment situer l'ÉFS quant à la diversité des pratiques en travail social? Face à une tendance conditionnante et instrumentale des professions sociales engendrée par le néolibéralisme (Lenoir, 2021) et à un risque d'invisibilisation des situations sociales dans lesquelles se retrouvent des usagers aux prises avec des difficultés d'ordre social, il est essentiel de rappeler la dimension politique au cœur de toute profession humaine et sociale (Lenoir, 2021). À ce propos, les derniers états généraux du travail social proposent de « s'engager politiquement pour la résolution des problèmes sociaux qui traversent le Québec et ainsi redonner au travail social une meilleure capacité d'action tournée vers le changement social » (OTSTCFQ, 2023, p. 10) au cours des prochaines années. Il sera donc intéressant de rester à l'affût des moyens qui seront déployés afin de donner un nouveau souffle à la vision transformationniste du travail social. La remise en question du concept d'ÉFS pour désigner l'acte évaluatif des TS en fera-t-elle partie?

ABSTRACT:

Social work has traditionally been polarized between individual and social oriented interventions (Breton, 2002). While the work of Marie Richmond and Jane Addams contributed to the development of the profession in Quebec, they also fuelled this tension, which persists to this day, but has given

rise to a rich diversity of practices. In the context preceding its professionalization, social work was aimed at the social adaptation of individuals. Then, to break with its vocational foundations, a discourse on the expertise and specificity of social worker (SW) practice around family social work (Mayer and Groulx, 1987) was adopted. In 2002, the Quebec College of Certified Social Workers (OPTSQ) made psychosocial assessment the distinctive professional act of SW, which was replaced by social functioning assessment (SFA) in 2009 (OTSTCFQ, 2022). What do these semantic changes mean? Some believe that, far from being trivial, these changes to the language register place social work firmly within a functionalist perspective (Harper and Dorvil, 2013; Parazelli, 2015). The authors of *Vers une vision partagée pour l'enseignement de l'évaluation du fonctionnement social* (OTSTCFQ, 2022) instead highlight the hermeneutic perspective of the notion of social functioning. Despite these differences in vision, the semantics surrounding SFA give cause to reflect on the role of SW and their object of intervention. Are we witnessing the return of the classic tension between integrative social work and social work that transforms the structures at the root of social problems? This article proposes a critical analysis of the SFA, based on the underlying concepts of evaluation and social functioning. It will then be possible to situate SFA within semantic and epistemological issues that have an impact on populations and on the profession's mandate.

KEYWORDS:

Assessment of social functioning, social work, speech, role of TS

RÉFÉRENCES

- Alary, J. (2009). Le travail social comme discipline pratique. *Intervention*, 131, 42-53.
- Artois, P. (2016). Les pratiques évaluatives et leurs effets dans l'intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 28(2), 227-242. <https://doi.org/10.7202/1041189ar>
- Bensebia, A. A. (2013). De la linguistique statistique à la logométrie : apports et limites de l'école française d'analyse du discours. *Synergies Algérie*, 20, 13-21.
- Bloch, H., Dépret, É., Gallo, A., Gamier, P. H., Gineste, M.-D., Leconte, P., Le Ny, J.-F., Postel, J. et Reuchlin, M. (1997). *Dictionnaire fondamental de la psychologie*. Larousse.
- Blumer, H. (1967). Society as Symbolic Interaction. Dans J. G. Manis et B. N. Meltzer (dir.), *Symbolic Interaction: A Reader in Social Psychology* (p. 139-148). Allyn and Bacon.
- Breton, M. (2002). Empowerment Practice in Canada and the United States. *The Social Policy Journal*, 1(1), 1934. https://doi.org/10.1300/J185v01n01_03
- Bureau, M. et Marchal, E. (dir.) (2005). *Au risque de l'évaluation : salariés et candidats à l'emploi soumis aux aléas du jugement*. Presses universitaires du Septentrion.
- Chouinard, I. (2022). De l'intervention sociale avec autrui à l'intervention sur autrui : grammaire institutionnelle chez les travailleurs sociaux au Québec. *Bulletin științific, fascicula filologie, Seria A, XXXI*, 369-386.
- Chouinard, I. (2016). *La relation en travail social au Québec : analyse de l'action médiatrice de travailleurs sociaux en situation d'intervention sociale en centres de santé et de services sociaux* [thèse de doctorat en éducation, Université de Sherbrooke]. Savoir. <https://savoirs.usherbrooke.ca/handle/11143/8869>
- Couturier, Y. (2004). Le déploiement de l'intervention. Lecture d'un transversal interdisciplinaire à la lumière de l'herméneutique du sujet selon Foucault. *Esprit critique*, 6(1), 161-176.
- Dallaire, N. (2013). Comment se porte la conscience critique dans les pratiques d'empowerment des travailleurs sociaux? *Intervention*, 136, 6-17.
- Demazière, D. et Dubar, C. (2004). *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*. Presses de l'Université Laval.
- Deslauriers, J.-P. et Hurtubise, Y. (2005). *Le travail social international. Éléments de comparaison*, PUL.

- Dorvil, H. et Mayer, R. (2011). *Problèmes sociaux, tome 2. Études de cas et interventions sociales*. Presses de l'Université du Québec.
- Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Gallimard.
- Gaumer, B. (2006). L'intégration des services sociaux et des services de santé au Québec : du modèle à la réalité. *Lien social et politiques*, (55), 25-32. <https://doi.org/10.7202/013221ar>
- Groulx, L. (2007). L'histoire du service social : éléments d'analyse. Dans J.-P. Deslauriers et Y. Hurtubise (dir.), *Introduction au travail social* (2^e éd., p. 41-68). Presses de l'Université Laval.
- Harper, E. et Dorvil, H. (2013). *Le travail social : théories, méthodologies et pratiques*. Presses de l'Université du Québec.
- Larivière, C. (2012). Les transformations du réseau de la santé et des services sociaux et leur impact sur les pratiques professionnelles. *Intervention*, 136, 3-5.
- Laroussinie, T. et Portocallis, G. (2017). L'individu et l'interaction, entre rôle social et identité. *Revue européenne de coaching*, 2.
- Lenoir, Y. (2021). La logique utilitariste et la déformation des finalités des sciences humaines et sociales et de la science d'éducation. *Educativa, Goiânia*, 24, 1-33.
- Maingueneau, D. (1984). *Genèses du discours*. Pierre Mardaga Éditeur.
- Masson, P. (2012). Évaluations psychosociales : culture du positivisme et enjeux éthiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 25(1), 224-242. <https://doi.org/10.7202/1017392ar>
- Mayer, R. (2002). Quelques définitions relatives à l'acte professionnel en travail social. Dans *Évolution des pratiques en service social*. Gaëtan Morin Éditeur.
- Mayer, R. et Groulx, L. (1987). *Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960*. Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux. Gouvernement du Québec.
- Meier, E. I. (1965). Interactions between the person and his operational situations: a basis for classification in casework. *Social Casework*, 46(9), 542-549. <https://doi.org/10.1177/104438946504600902>
- Molgat, M. (2007). Définir le travail social. Dans Deslauriers et Hurtubise (dir.), *Introduction au service social* (19-40). PUL.
- OPQ (2012). *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Guide explicatif*. OPQ.
- OPTSQ (2002). *Définitions des activités professionnelles des travailleurs sociaux*.
- OPTSQ (2007). *Guide de normes pour la tenue de dossier et des cabinets de consultation*.
- OTSTCFQ (2011). *Cadre de référence sur l'évaluation du fonctionnement social*.
- OTSTCFQ (2022). *Vers une vision partagée pour l'enseignement de l'évaluation du fonctionnement social. Résultats des travaux réalisés en collaboration avec les écoles et les unités de travail social des universités québécoises et l'OTSTCFQ d'avril 2020 à juin 2022*.
- OTSTCFQ (2023). *Pour un travail social plus engagé*. Mémoire de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, présenté dans le cadre des États généraux du travail social.
- Parazelli, M. (2015). La disciplinarisation du travail social au Québec. A-t-on besoin de disciples? *Les cahiers du LARIS*, 1, 25-44.
- Prairat, E. (2014). L'approche par les normes professionnelles. *Recherche et formation*, 75, 81-94.
- Rousseau, J. (1978). L'implantation de la profession de travailleur social. *Recherches sociographiques*, 19(2), 171-189.
- Tremblay, S. (2002). *Point de vue des intervenants de la santé dans l'évaluation du fonctionnement dans les rôles sociaux* [mémoire de maîtrise en psychologie, Université du Québec à Chicoutimi]. Dépositum.
- Tyrer, P. (1993). Measurement of social function. Dans P. Tyrer et P. Casey (dir.), *Social function in psychiatry: the hidden axis of classification exposed* (p. 21-51). Wrightson Biomedical Publishing Ltd.